

Plan surfaces irriguées

Dossier de la rédaction de H2o
March 2012

Le pays adopte une irrigation d'appoint à partir de ressources non conventionnelles

Les pays exposés au stress hydrique sont contraints de recourir à l'irrigation d'appoint pour faire face au défi alimentaire. Pour parvenir à une sécurité alimentaire satisfaisante, l'Algérie doit disposer annuellement de 15 à 20 milliards de m³ en allouant 70 % de cette estimation à l'agriculture. Or, le pays mobilise à peine ou tout au plus 5 milliards de m³ par an, ceci du fait d'une disparité importante dans la disponibilité de ses ressources hydriques conventionnelles.

Les ressources potentielles en eau ont été évaluées à 19,2 milliards de m³, dont 12,4 milliards de m³ d'eau de surface, 1,8 milliards de m³ d'eaux souterraines du nord et 5 milliards de m³ d'eaux souterraines exploitables dans le sud. Devant cet état des lieux, les responsables de l'agriculture algérienne ont pris conscience de l'importance de développer une agriculture irriguée en Algérie. C'est devenu, par ailleurs, une préoccupation majeure au sein du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Elle s'est traduite sur le terrain par le lancement de plusieurs programmes de développement d'irrigation d'appoint, des projets, pilotés par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, axés sur la généralisation et l'extension des systèmes d'irrigation agricole avec, pour objectif, d'irriguer 1,6 million d'hectares à l'horizon 2014, contre près de 900 000 hectares actuellement. L'irrigation se fera en recourant à des ressources non conventionnelles, telles que la réutilisation des eaux purées ou le dessalement de l'eau de mer.

Le programme quinquennal de développement 2010-2014 prévoit la réalisation de 40 stations de traitement de 1,2 milliard m³ d'eaux usées dans les dix prochaines années. 27 nouvelles stations d'épuration des eaux usées ont été réceptionnées durant le quinquennat 2005-2009, en même temps que plusieurs périmètres irrigués ont été réceptionnés au cours du quinquennat précédent pour une superficie globale de 48 000 hectares. Pour ce qui est du quinquennat 2010-2014, les prévisions du ministère des Ressources en eau, tablent sur une superficie des grands périmètres irrigués qui devrait atteindre 270 000 hectares en 2014 contre 157 000 hectares en 1999 et 219 000 hectares en 2009.

La petite et moyenne hydraulique devra elle-même passer à 1,2 million d'hectares à la même échéance, contre 350 000 hectares en 1999 et 914 000 hectares en 2009, alors que le nombre de retenues collinaires, selon les prévisions officielles, progressera à 581 en 2014 contre 304 il y a 11 ans et 407 en 2009.

En ce qui concerne l'encouragement à l'irrigation d'appoint, le ministère de tutelle a mis en place tout un dispositif de soutien, par

le biais du Fonds national de développement de l'investissement agricole, pour la promotion des systèmes d'irrigation économeurs d'eau à la parcelle. Il s'adresse aux porteurs de projets parmi les agriculteurs et les éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopérative ou groupement d'intérêts communs, aux entreprises économiques intervenant dans les activités de production agricole, de valorisation et/ou d'exportation des produits agricoles et agro-alimentaires, ainsi qu'aux fermes pilotes. Pour les agriculteurs et les éleveurs porteurs de projets organisés en coopératives ou groupement d'intérêts communs, le financement accordé est situé à hauteur de 60 % du coût des équipements d'irrigation acquis, contre 50 % pour ceux exerçant à titre individuel.

Ziad Abdelhadi, La Tribune (Alger) - AllAfrica 12-02-2012